
Groupe de travail

"Élections professionnelles 2018"

Premières esquisses d'un tableau encore bien abstrait

Un premier groupe de travail préparatoire à l'organisation des élections professionnelles de décembre 2018, s'est tenu à Bercy, sous la présidence de la nouvelle Secrétaire Générale du ministère, Mme Braun-Lemaire.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

- La cartographie des instances,
- Les modalités du vote électronique.

Au final seul le premier point a fait l'objet de débats, puisque la mise en place du vote électronique, annoncée par simple courrier du Ministre Sapin a, une nouvelle fois, été dénoncée par une majorité de fédérations (Solidaires, CGT et FO).

Au-delà des arguments déjà développés sur la sincérité et la sécurité, alors que le vote à l'urne a prouvé son efficacité par un taux de participation exceptionnel et une fiabilité juridique sans équivalent, les derniers mois ont renforcé toutes nos inquiétudes sur le vote électronique.

Plusieurs exemples ont pu être mis en exergue, comme la fiabilité du dernier scrutin présidentiel aux Etats Unis, l'abandon de cette modalité de vote aux prochaines élections néerlandaises et, plus proche de nous, la très faible participation aux élections dans les TPE (Très Petites Entreprises), en début d'année.

A cela s'ajoute les propos sans équivoque du président de l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information), à l'Assemblée Nationale le 17 janvier 2017, se déclarant « défavorable au vote électronique » par manque de sécurité des dispositifs existants !

La présidente de séance s'est engagée à rencontrer ce dernier pour évoquer ce dossier. Dans cette attente,

les fédérations ont proposé de remettre le débat sur cette question après cette audience, ce que Mme Braun-Lemaire a accepté.

Cartographie des instances : les propositions de l'administration

1. Les Comités Techniques

Suite à la réforme territoriale et au redécoupage des régions, l'INSEE se propose de calquer ses Comités Techniques à sa nouvelle organisation (soit 15 CT contre 24 actuellement).

FO Finances et son syndicat national de l'INSEE ont refusé cette proposition considérant que le maintien des services dans les ex chefs-lieux de région et l'intérêt des agents d'un lieu de concertation au plus près de l'exercice de leurs missions, justifiaient le maintien de la cartographie des CT actuels.

Le projet de création d'un Comité Technique Spécial au Centre Statistique de METZ (CSM) n'a également pas eu l'approbation de FO. En effet, le texte organisationnel actuel des services de l'INSEE insère le CSM dans le Secrétariat Général - qui est implanté à Paris.

2. Les CHSCT

FO Finances a rappelé son exigence de voir chaque agent rattaché au CHSCT du département dans lequel il travaille.

La cartographie actuelle complique l'exercice des missions des acteurs dans les CHSCT.

Tel est le cas de l'articulation actuelle entre les Comités Techniques et les CHSCT au niveau local.

Loin de répondre au diagnostic posé, et peu contesté

par ailleurs par l'administration, cette dernière en rajoute, en émettant l'hypothèse de rattacher les agents de l'INSEE au CHSCT départemental dans lequel est implanté le siège de la direction.

FO Finances a rejeté cette proposition et a demandé au contraire que le CHSCT compétent pour les agents de l'INSEE et de la Douane soit celui du département d'exercice de leurs missions.

Le CHSCT de l'Administration Centrale rencontre des difficultés de fonctionnement de par son champ de compétences qui s'étend aux services centraux des autres directions à réseau (DGFIP, DGDDI, INSEE).

L'administration propose de le scinder par la création de CHSCT de service central pour chacune de ses directions à réseau. Leur représentativité découlerait de l'élection au Comité Technique des Services Centraux de Réseau.

Les avis ont été très divergents sur cette proposition allant du statu-quo à la mise en place de groupes de travail préparatoires dans les directions à réseau au CHSCT AC, en lieu et place de la proposition initiale.

Pour **FO Finances**, cette dernière proposition, certes attrayante en théorie, risque de complexifier encore un peu plus le circuit décisionnel.

Par contre, **FO Finances** considère que la proposition de l'administration n'est pas assez ambitieuse en laissant la compétence du CHSCT de l'Administration Centrale sur les locaux des délégations de l'action sociale et de la médecine de prévention.

Leur rattachement à leur CHSCT départemental aurait une cohérence plus opérationnelle.

Dans la même logique, la création de CHSCT dans les DIRCOFI de la DGFIP n'est pas une proposition qui a reçu l'assentiment de **FO Finances**.

Deux propositions ont reçues par contre un avis favorable de **FO Finances** :

- La perspective d'un CHSCT à St Pierre et Miquelon, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, et Wallis et Futuna, répond à une revendication maintes fois réitérée,
- La création d'un CHSCT spécial dédié aux agents de la Direction Interrégionale des douanes de Roissy.

A ce stade, la présidente de séance n'a pris aucune décision définitive et s'est engagée à revenir auprès des fédérations, lors du prochain groupe de travail, après consultation des directions.

Pour FO Finances, les élections professionnelles sont un dossier important qui nécessite un travail préparatoire très en amont de l'échéance. Pour autant, outre la question du vote électronique, une inconnue demeure et ne sera levée qu'au terme des échéances électorales politiques en cours : quels seront les agents gérés par le ministère de l'économie et des finances en 2018?

De cette réponse dépend le corps électoral !

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>